

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	61 (1932)
<b>Heft:</b>	6
 <b>Artikel:</b>	Les éducateurs et l'action catholique
<b>Autor:</b>	Parmil
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1038686">https://doi.org/10.5169/seals-1038686</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N<sup>o</sup> du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

*Le Bulletin pédagogique et le Faisceau mutualiste paraissent le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du Bulletin et 5 du Faisceau.*

**SOMMAIRE.** — *Les éducateurs et l'action catholique. — Colloque avec MM. les Pédagogues. — La modération dans les punitions. — La question des devoirs à domicile. — Nécrologie. — Tribune libre. — Société des institutrices. — Collecte « Pro Juventute » en faveur des enfants de chômeurs.*

## Les éducateurs et l'action catholique<sup>1</sup>

1<sup>o</sup> *L'éducation est un sacerdoce.*

Dans bien des missions d'Afrique, les Frères coadjuteurs ou le personnel enseignant en général faisant défaut, ce sont les missionnaires qui se chargent de l'école. On s'en est parfois étonné. Le prêtre, c'est la pensée qu'on a, devrait rayonner, aller à la conquête des âmes, être le grand pionnier brouillard, établir des postes de catéchistes, visiter ses néophytes, dispenser les sacrements, et, naturellement, édifier la vie liturgique au centre de son champ d'apostolat. L'école paraît donc à beaucoup comme étant de second ordre. C'est une erreur. L'école est, si je puis ainsi parler, la sœur de l'église ; l'instruction à tous les degrés est « consanguine » au catéchisme ; la fonction de maître ou de professeur est, en un certain sens, *un sacerdoce*. Le missionnaire qui se fait maître d'école n'est pas plus en dehors de sa vocation que son confrère qui chemine sur les longs sentiers de la forêt vierge, à la recherche de brebis à amener au berceau du Christ.

<sup>1</sup> Conférence donnée à la Société des instituteurs catholiques du Jura bernois.

L'éducation est un sacerdoce ! Le prêtre est *semeur de vérité*. C'est proprement la vérité religieuse et surnaturelle qu'il doit prêcher. Mais l'école qui doit être la préparation de la vie, laquelle est elle-même la préparation de l'éternité, ne peut répondre à son but, si elle ne communique pas aux jeunes intelligences la vérité religieuse et surnaturelle. L'école enseigne l'histoire, les sciences, explique les textes des auteurs ; impossible de donner complètement cet enseignement sans faire appel aux principes de la religion. L'école est faite d'ordre, de discipline, d'autorité, de formation au travail et au devoir. Impossible de fonder les habitudes de devoir, de travail, d'obéissance, de discipline et d'ordre sur une autre base solide que celle de la religion. L'école, pour répondre à sa vraie destinée, doit donc dispenser les mêmes vérités que le prêtre.

L'éducation est un sacerdoce ! La mission du prêtre est d'élever les âmes à la vie de la grâce, à la vertu. C'est aussi la première mission de l'école d'y contribuer. Elle ne peut se contenter de remplir les intelligences d'idées, de gorger les cerveaux de notions et de connaissances. L'homme vit autant par ses actes que par sa pensée. Il faut donc former l'enfant à bien agir. C'est la tâche de l'école, qui supplée et complète la famille. Les maîtres doivent être éducateurs, et cela veut dire qu'ils doivent aider les volontés à forger des habitudes de bien, de vertu. L'enfant ou le jeune homme peut gagner des brevets et des diplômes et rester un misérable, s'il n'a pas de caractère. Les connaissances elles-mêmes n'ont une valeur éducative que par leur application pratique. L'école doit donc *façonner des caractères*. Et les caractères ne se façonnent que par les habitudes de dévouement, de générosité, de sacrifice. L'éducateur se rencontre donc avec le prêtre dans une même mission.

L'éducation est un sacerdoce ! Le prêtre doit mettre du divin dans les âmes. Son foyer d'action est l'autel. Chaque matin il y monte, offre au Père céleste l'Hostie pure, l'Hostie sainte, l'Hostie immaculée, et par la prière toute-puissante de Jésus obtient pour les fidèles et l'humanité entière des grâces sans nombre. La grâce, le prêtre la donne encore dans les sacrements, dont il est le dispensateur. Le but de l'éducation est à rapprocher de celui du sacerdoce. L'éducateur doit, à sa façon, mettre du divin dans les âmes qui lui sont confiées : pensées plus vraies, désirs plus nobles, vouloirs plus saints, tous orientés vers la destinée surnaturelle. Et comme le prêtre offre l'Hostie divine, l'éducateur doit pouvoir, chaque soir, offrir à Dieu les âmes des enfants comme des hosties plus belles, comme des hosties meilleures, comme des hosties plus dignes des complaisances divines. Le prêtre et l'éducateur sont frères de labeur !

## 2<sup>e</sup> *L'éducation, fonction d'action catholique.*

L'éducation est un sacerdoce. Elle se prête donc naturellement à l'exercice de l'action catholique.

Celle-ci, telle que le Souverain Pontife la définit, est l'*apostolat laïque collaborant à l'apostolat des prêtres*. En face du besoin des âmes, l'action du prêtre est trop impuissante. Elle l'est non seulement dans les vastes centres industriels, où il lui est impossible d'atteindre toutes les âmes ; elle l'est même dans nos humbles paroisses de petites villes ou de campagnes, elle l'est dans nos écoles. Il ne suffit pas de quelques heures de catéchisme, si bien préparées qu'elles soient, pour asseoir la croyance sur de solides fondements, pour forger des convictions. Aujourd'hui surtout, où tant de facteurs adverses agissent sur les âmes, il faut une action religieuse plus continue et plus complète. Ce que le prêtre ne peut faire, les auxiliaires laïcs doivent le faire à sa place. *Le premier auxiliaire est l'éducateur, l'instituteur ou l'institutrice.*

Voilà pourquoi le Pape exprime, dans l'encyclique sur l'éducation, le vœu émouvant que l'enfance et la jeunesse puissent trouver partout et toujours de bons maîtres, des éducateurs « qui soient enflammés d'un amour pur et surnaturel pour les âmes qui leur sont confiées », des éducateurs qui « aiment ces âmes par amour pour Jésus-Christ et pour l'Eglise », des éducateurs « qui prennent sincèrement à cœur le bien véritable des familles et des patries ».

Il faut rechristianiser le monde. Chaque fois que nous disons le *Notre Père*, nous formulons ce souhait : Que votre règne arrive ! Si ce vœu est sincère, il doit s'accompagner d'actes. Chacun de nous a donc l'obligation de travailler à l'avènement du règne de Dieu. La connaissance que nous avons de Dieu, de sa bonté, de son amour, des mystères qu'Il a accomplis en faveur des hommes, nous devons faire tous les efforts pour les communiquer aux autres. Cette sainte ambition, c'est l'apostolat, c'est l'action catholique. Et qui donc est mieux placé que l'éducateur pour faire connaître et aimer Dieu ?

Dieu a d'impréscriptibles droits. Il nous a créés : nous sommes son œuvre, sa chose. Il nous conserve dans l'existence : c'est lui qui ajoute les instants de vie aux instants de vie, et il n'est pas un de nous qui puisse de lui-même se donner une minute de durée. Il nous a sauvés, gratuitement Il nous a élevés à l'ordre surnaturel, nous appelant au partage de son propre bonheur, d'un bonheur qui dépasse tous nos désirs et toutes nos imaginations, et, pour nous rendre capables de ce souverain bonheur, Il nous donne sa grâce, qui est une participation à sa beauté infinie. Tant de bienfaits demandent en retour l'adoration, la reconnaissance et l'amour. Les individus, les patries, l'humanité entière doivent à Dieu le tribut de leurs hommages. Dieu est Roi : Il a droit au service des hommes et des Etats. Faire reconnaître les droits de Dieu, c'est l'apostolat, c'est l'action catholique. Qui donc peut davantage, pour inaugurer le règne de Dieu dans les âmes, que les éducateurs ?

Dieu veut des apôtres parce qu'Il sauve les hommes par le ministère de leurs semblables. Telle est l'économie de sa Providence, parce qu'Il a voulu faire tout dépendre de la liberté et de la générosité de sa créature. Les premiers apôtres sont les prêtres. Mais ils ont besoin d'aides. Et les premiers aides, comme nous l'avons dit, sont les éducateurs. Ce sont eux qui façonnent les générations de demain. L'école prend l'enfant à l'âge où il est le plus accessible aux influences, où il est le plus malléable, où se dessinent les orientations décisives de sa jeune pensée et de ses sentiments qui s'éveillent. Ce que l'enfant apprend à l'école, lui reste. C'est gravé dans le ciment frais de son âme. Avec les années, le ciment durcira et, du même coup, les leçons et les habitudes qui y sont gravées, deviendront indélébiles. L'école prépare la vie et la vie prépare l'éternité : l'éducation est donc naturellement une fonction d'apostolat. Et elle doit l'être d'autant plus sérieusement que ses influences sont précisément décisives.

Alfred Musset a écrit ces jolis vers :

... le cœur de l'enfant est un vase profond ;  
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,  
La mer y passerait, sans laver la souillure,  
Car l'abîme est immense et la tache est au fond.

Ce que le poète dit du mal, est également vrai du bien. Il reste dans l'âme de l'enfant. Sans doute d'autres impressions, d'autres influences succéderont et se superposeront aux premières. Elles sembleront même les effacer, comme la mousse efface les noms gravés dans la pierre ou le ciment. Mais l'heure du souvenir sonne toujours, et, de son doigt habile, il enlève la mousse. L'écriture

paraît de nouveau ; comme elle, reparaissent les premières impressions et les premières influences dans l'âme de l'enfant.

On a dit que l'influence de la presse est prédominante. Loin de moi la pensée de diminuer l'idée de sa puissance. La doctrine qu'elle verse, jour par jour, dans les âmes doit nécessairement agir sur elles. Toutefois elle confirme plutôt les sentiments qu'elle ne les transforme. On s'abonne au journal qui correspond à ses pensées et à ses opinions. Dans notre pays surtout, qui ne connaît guère que la presse de parti, le journal n'agit en somme que dans un groupement bien délimité, et qui est déjà d'avance acquis à un programme déterminé. Ceux-là ont donc une influence bien plus grande qui créent les mentalités premières, qui donnent aux âmes les premiers principes et les premières impulsions, dont dépendra l'orientation générale de la vie. Ce sont précisément les éducateurs.

On a dit également que l'avenir sera la résultante des organisations. Et, de fait, les organisations ne nous manquent pas. Il ne serait, sans doute, pas téméraire de soutenir que nous en avons trop, car enfin elles servent souvent à briser la vie de famille et à entretenir l'esprit particulariste. Mais ce qu'il faut remarquer surtout, c'est que les organisations présupposent déjà une première orientation. On entre en général dans les organisations qui sont en accord avec la mentalité toute faite que l'on a acquise dans sa jeunesse, et les organisations n'ont, en somme, pas d'autre effet que de maintenir cette mentalité, de la cristalliser, si je puis ainsi dire. Encore une fois, ceux-là disposent de l'influence capitale, qui donnent aux vies, aux pensées et aux sentiments leur direction première. Ce sont les éducateurs.

Il y a une profonde vérité dans ces vers que Jean Aicard dédiait à la France contemporaine :

*Ce n'est que par ses fils qu'un peuple peut renaître :  
Tu ne refondras pas ton cœur ni tes cerveaux,  
Mais ces petits enfants, si l'on veut, peuvent être  
Des hommes plus heureux et des Français nouveaux.*

Les hommes adultes ont leurs idées et leurs sentiments tout faits ; la presse et les organisations les entretiennent, mais ne les changent guère. Les erreurs elles-mêmes deviennent, avec l'âge, des partis pris, des préjugés incrustés et pétrifiés. Nous n'avons pas besoin d'aller loin pour le constater. Mais les enfants se laissent façonner ; ils sont ouverts au bon sens, à la vérité ; ils se laissent guider et donner une direction ; avec eux, on fait des peuples nouveaux et meilleurs. Tout dépend de leurs éducateurs. L'influence de ces derniers est décisive.

Il dépend des maîtres et des professeurs de régénérer la vie catholique dans notre pays. Le prêtre donne l'instruction religieuse. Il explique le catéchisme et prêche. C'est peu de chose pour une doctrine et des principes qui doivent devenir la lumière et le ressort de toute la vie des enfants. Chaque heure qu'ils vivront est un pas du pèlerinage vers l'éternité, chaque semaine une petite étape de la route qui les mène vers le Juge souverain. Ils lui devront compte de toutes leurs pensées, de toutes leurs affections, de tous leurs vouloirs, de tous leurs actes. Donc leur vie entière et toutes leurs activités, religieuses, sociales, familiales, professionnelles, politiques, doivent se régler par la conscience et la conscience elle-même se règle par la religion. Encore une fois, c'est manifestement trop peu des quelques heures de catéchisme et des brefs sermons de l'église pour former les enfants à cette vie de conscience et pénétrer leurs âmes des principes divins qui doivent dominer leur existence. Aux éducateurs

d'aider les prêtres. Un maître, un professeur n'est vraiment catholique que s'il est le bras droit du pasteur de la paroisse pour la formation des jeunes âmes. L'école est le champ naturel de l'action catholique. Quand on est chargé d'instruire et d'élever des enfants, on doit être apôtre, parce qu'on est responsable de l'avenir, des vies et des sorts éternels.

*3<sup>e</sup> L'action catholique, un droit et un devoir.*

Nos adversaires disent que l'école n'est pas là pour la religion, qu'elle doit même rester neutre et laisser la question religieuse dans le silence. Comme ils ont écarté la religion un peu de tous les domaines de la vie publique, ils tâchent de l'écartier aussi de l'école. Ils distinguent une instruction profane et une instruction religieuse. La première est nécessaire, par le fait, obligatoire, la seconde est facultative. C'est que l'une procure le bien-être temporel, tandis que l'autre parle de la vie éternelle, qui ne les intéresse guère. L'expérience a été faite de ce système à cloisons étanches, de l'école neutre. Le résultat est patent : des masses populaires qui ne rêvent plus que paradis sur terre ; des riches qui se paient toutes les jouissances, et des pauvres qui envient les riches et qui se révoltent contre leur propre sort.

A nos adversaires, nous pourrions simplement opposer les paroles qu'un maître français servait à un libre penseur : « Vous ne voulez pas de religion à l'école. Mais vous voulez tout de même de la conscience, de l'honnêteté, de la morale même, dans la vie privée et publique. Vous nous demandez de former des citoyens loyaux, probes et dévoués. Pourriez-vous m'indiquer une autre base que la religion pour édifier ces sentiments et ces habitudes chez les enfants ? » Le grand ministre de Louis-Philippe, Guizot, qui était protestant, disait : « Il faut que l'éducation soit donnée dans une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts... Dans les écoles primaires, l'influence religieuse doit être habituellement présente... Si l'instituteur se regarde comme un rival indépendant, non comme l'auxiliaire fidèle du prêtre, la valeur de l'école est perdue et elle est près de devenir un danger. » Et voici encore les paroles du philosophe Cousin : « Nous sommes les premiers à vouloir que la religion reste dans le sanctuaire. Mais l'école publique est un sanctuaire aussi, et la religion y est au même titre que dans l'église et dans le temple. »

Ce sont surtout nos modernes démocraties qui ont établi le dogme de la neutralité scolaire. Elles prétendent sauvegarder ainsi la liberté de tous. Mais la première liberté, n'est-ce pas de pouvoir transmettre aux enfants les convictions religieuses, tout ce qui fait la grandeur et la beauté de la vie, ce qui assure aussi l'avenir éternel ? Cette liberté, nous la demandons, nous l'exigeons pour les enfants catholiques. Et nos adversaires ne sont-ils pas les premiers à user de cette liberté de former leurs enfants selon leurs idées et leurs convictions ? La neutralité elle-même n'est qu'un moyen pour eux de faire prévaloir leurs sentiments et leurs oppositions. Leurs maîtres ne se font pas scrupule d'user de l'arme du silence et même parfois d'autres armes, pour déprécier la religion et ses ministres devant les enfants. Eh bien ! qu'ils aient, s'ils le veulent, leurs écoles, mais qu'ils nous laissent les nôtres, les écoles confessionnelles, dans lesquelles nous ayons cette liberté essentielle de donner aux enfants ce qui nous est le plus cher : le patrimoine de nos croyances religieuses.

On a beau être la force du nombre ; on n'a pas, pour autant, le droit de mentir aux peuples. Et c'est mentir aux peuples que de leur parler de liberté et de leur enlever, sous le camouflage de ce nom, la liberté la plus chère et la plus sacrée, qui est celle de façonner l'âme des enfants selon les croyances

des parents. La force ne constitue pas non plus le droit. Aucune majorité, pour cette seule raison qu'elle est la majorité, ne peut imposer ses programmes scolaires, sa manière d'envisager la formation des maîtres, ses idées en matière d'éducation. Les écoles ne sont pas des laboratoires au service des partis. Les enfants appartiennent à Dieu, et c'est Lui qu'ils doivent d'abord apprendre à servir. Ils sont aux parents, et c'est le droit de ceux-ci de leur confier le trésor le plus précieux qu'ils puissent leur léguer : la foi avec toutes ses grandeurs et son idéal moral. Il est vrai que, par les familles, les enfants sont sujets de la patrie, — nous disons patrie et non pas parti, car la patrie elle-même est au-dessus des partis, — et la patrie a le droit d'exiger que l'instruction atteigne le degré nécessaire au bien commun. Elle doit suppléer aux déficiences des familles, mais non se substituer à elles, car l'Etat est fait pour protéger et garder les droits des particuliers et des familles et non pas pour les confisquer.

Autour de l'enfance s'est déchaînée une véritable lutte. Les ennemis de l'Eglise veulent avoir pour eux, pour leur action révolutionnaire et destructrice, la génération de demain. Ils ne cachent pas leurs intentions. Pour leurs idées, ils font de la propagande dans leurs organisations, dans leurs sociétés de jeunesse, dans les écoles mêmes.

Eh bien ! nous sommes là et nous ne craignons pas la lutte. Gardiens indéfendables des belles traditions d'ordre, de discipline, de respect pour la patrie et son patrimoine, et davantage encore de la foi, de la morale et de la vertu, nous mettrons devant la phalange de nos enfants notre courage et notre personne. De ce même droit dont les autres préconisent la neutralité, nous insisterons sur la religion dans l'école ; de ce même droit dont les autres exigent des écoles indépendantes de l'Eglise, nous exigerons, pour nous, des écoles fidèles à l'Eglise et à ses principes d'éducation ; de ce même droit dont les autres font du prosélytisme pour leurs théories de critique et de destruction, nous ferons de l'apostolat pour la foi catholique. Ce droit que nous réclamons, c'est *le droit de Dieu*, et cela suffirait pour que nous n'ayons pas à le justifier ; c'est *le droit aussi des enfants*, qui ne doivent pas être frustrés des vérités les plus essentielles, à l'âge même où ils creusent les fondements de l'édifice de leur vie ; enfin, c'est notre *droit de citoyens suisses*, car il n'y a pas, dans notre chère patrie, de la liberté pour les uns et des restrictions pour les autres, des droits pour les uns et des sacrifices pour les autres.

Au surplus, nos ancêtres ont combattu pour la liberté et l'indépendance comme les autres ; nous-mêmes payons à l'Etat le tribut de notre bien et de notre personne comme les autres ; il arrive même parfois que nous payons pour les autres ; disons plus : nous professons une foi et des principes qui sont à la base de l'ordre politique et social ; car supprimez la croyance en Dieu, et les autorités civiles n'ont plus de quoi justifier leurs ordres ; supprimez la conscience et ses prescriptions et il n'y a plus de norme pour l'honnêteté publique ; supprimez la Croix et le sens du sacrifice, et l'humanité ne pensera plus qu'à jouir sans songer que la paix et l'harmonie entre les divers éléments sociaux exigent des sacrifices mutuels.

L'apostolat est notre droit, et c'est notre devoir. C'est notre devoir, parce que les âmes des enfants nous demanderont un jour compte de la façon dont nous les avons formées, de la façon dont nous les aurons renseignées sur le sens de la vie ; de la façon dont nous les aurons habituées aux luttes pour la vertu et l'idéal. Leur éternité sera largement faite de nos influences, de nos leçons, de notre action sur eux à l'école. Et si nous avons manqué à notre mission, ce seront ces âmes mêmes qui nous condamneront. Sans même passer jusqu'au domaine

de l'au-delà, Victor Hugo écrivait : « On devrait traîner devant les tribunaux les parents qui envoient leurs enfants aux écoles sur la porte desquelles est écrit : Ici, on n'enseigne pas la religion ! » Et quand on dit que la religion doit être enseignée à l'école, il ne s'agit pas seulement des heures de catéchisme parcellairement enchaînées dans les horaires surchargés de matière. Il s'agit d'un enseignement qui doit être *l'âme de toute la vie scolaire*. La religion doit être *l'alpha et l'oméga*, le principe et la fin de l'école, comme elle doit être le principe et la fin de la vie elle-même.

C'est l'action catholique, et nous appuyons sur ce mot d'action, qui est un devoir. Les simples allusions à la foi, les simples mises au point au gré des occasions qui se présentent, ne suffisent pas. Il faut une action en profondeur. Puisque la lutte est engagée autour de l'âme de l'enfant, nous devons multiplier les efforts pour créer des convictions profondes et persévérandes chez les jeunes. Dans l'encyclique sur l'éducation, Pie XI déclare formellement : « Pour que l'école soit conforme aux droits de l'Eglise et de la famille chrétienne, il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programme et livres, en tout genre de discipline, soient régis dans un esprit vraiment chrétien, sous la direction et la maternelle vigilance de l'Eglise, de telle façon que la religion soit le fondement et le couronnement de tout enseignement, à tous les degrés, non seulement élémentaire, mais moyen et supérieur ».

On fait parfois l'objection que les programmes ne permettent pas des diversions religieuses. C'est un prétexte sans valeur. Sans doute, les programmes officiels pourraient être bien meilleurs, infiniment plus en accord avec la doctrine et les désirs de l'Eglise. Ils sont, en plusieurs régions, de teneur très profane. Cependant, quelque profane qu'elle soit, la vérité dispensée dans les écoles ne chemine pas sur une route parallèle à celle où chemine la vérité religieuse, de sorte qu'il n'y ait pas de rencontre possible. *Toutes les vérités sont connexes*. Toutes portent le sceau de la vérité première, qui est Dieu. Sans quitter les programmes même officiels, on peut à tout instant former la rectitude du jugement et la conscience, faire resplendir les véritables idéals de la vie, en référer aux principes immuables qui dominent la vie, parler de la religion, dont la vérité est à la base et au sommet de l'existence humaine.

Quelques-uns disent parfois avec un sourire ironique que l'école n'est pas destinée aux sermons et aux conférences spirituelles. Il est vrai que la remarque n'est généralement pas faite par ceux qui sont le plus scrupuleux sur l'emploi du temps, qui sont toujours parfaitement à l'heure, qui ont préparé leur cours dans tous ses détails, et qui ne font jamais perdre une minute à leurs élèves. Ceux qui parlent ainsi ne sont évidemment ni les grands apôtres de la religion ni les grands apôtres de l'éducation. Ils sont satisfaits de leur position et des revenus qu'elle leur rapporte et ne s'élèvent pas au-dessus d'un certain petit mercantilisme de carrière. En réalité, il ne s'agit pas de faire des sermons ou des conférences en classe ; il ne s'agit que d'expliquer les matières mêmes du programme à la lumière de la foi, de remonter la chaîne des causalités et des finalités ; de faire ressortir le lien des vérités, d'éclairer les principes par des exemples, de donner du relief aux beaux gestes, de mettre en évidence les raisons du travail, de la discipline, de l'obéissance, de faire comprendre comment on arrive à la grandeur et à la beauté morales ; d'accrocher, si je puis ainsi parler, le sentiment d'amour de Dieu à tout ce qui se dit, qui se lit, qui se fait et qui se passe. Voilà l'apostolat de l'école, et cet apostolat est un devoir, parce que c'est un devoir d'orienter les âmes vers Dieu.

(A suivre.)



PARMIL.